



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Séance du 22 janvier 2018

16h00

**Jardin du Pharo, Marseille
(Amphithéâtre GASTAUT)**

PV soumis pour approbation au Conseil Académique

En sa séance du 20 mars 2018

Etaient présents :

Collège A

Véronique ALPHAND
Olivier BELLIER
Philippe CASSUTO
Sophie CHAUVET
Pierre CHIAPPETTA
Vincent EGEA
Nathalie FABBE COSTES
Ariel MENDEZ
Marcel PASQUINELLY

Collège B

Valérie ANDRIEU-PONEL
José BOUCRAUT
François DEVRED
Sylvia GIREL
Mohammed KOUBITI
Sophie LAMOUREUX
Olivier ROQUES
Eric VALERIO

Collège C

Nicolas BAUDRU
Jean-François HEROLD
Elise KASPI
Roberta ZIPARO

Collège D

Julien FROMONOT

Collège E

Frédéric FORESTIER

Collège BIATSS

Nadège GUILLEM

Collège Usagers

Nadjma ATTOUMANI

Claire BERARDI

Vincent CAMPAGNAC

Julien COLLE

Baptiste DAVID

Olivier GASTIN

Loic LE MOUEL

Mehdi ELAMINE

Kane MARLIN

Rémi MASRI

Florian MASSE

Clara MOLHO

Nina SICARD-BENMEDJAHED

Peter VON LIGNAU

Membres extérieurs

Dominique NOBILE

Martine RENAUD

Etaient représentés :

Alain ENJALBERT
Anais MATHIAS
Anne-Laure PROST
Chantal TARDIF
Cheffia NATOURI
Corinne TARDIEU
Denis COLLOMP
François VIGNERON
Gaetan AULLO-RASSER
Isabelle LUCIANI
Jean-Louis MEGE
Jean-Michel VITON
Jean-Yves MARZIN
Linda PILLIERE
Lucas SCHNEIDER
Margot FIEURGAND
Nathalie Audrey RUBIO
Nathalie BONNARDEL
Philippe MOULIN
Philippe TORCHIO
Pierre MARTIN
Sandrine MALJEAN DUBOIS
Serge BARD
Willian BENESSIANO

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ
CROUS	M. Pierre RICHTER

Soit 64 membres présents ou représentés

Le **Président** ouvre la séance à 16h00.

I / Approbation du procès-verbal du conseil académique du 15 décembre 2017

Le procès-verbal du conseil académique du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

15 étudiants nouvellement élus n'ont pas souhaité prendre part au vote compte-tenu de leur non-participation à la séance du 15 décembre 2017.

II / Désignation du Vice-Président Etudiant

Le Président fait savoir qu'il doit proposer, parmi les élus étudiants de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, un Vice-Président Etudiant.

Après avoir consulté le responsable de la liste majoritaire, Bouge Ton Campus avec la F.A.M.Interasso, il propose comme Vice-président Etudiant : Madame Clara MOLHO

Le Président donne la parole à Madame Molho afin qu'elle se présente.

Madame Molho est étudiante en deuxième année de droit à la faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence. Elle a été élue à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour le secteur disciplinaire Droit et Sciences Politiques, ce qui l'amène aujourd'hui à se présenter aux fonctions de Vice-Président Etudiant.

Elle se déclare très engagée au sein des associations étudiantes : elle est trésorière du bureau des étudiants à la faculté de Droit.

Dès son arrivée à l'université il lui a semblé important de s'investir pour les étudiants et notamment pour la défense de leurs droits.

Elle souhaite apporter aux étudiants d'AMU un esprit fédérateur et s'engage à se rendre disponible tout au long de son mandat pour siéger dans les différentes commissions ou conseils et groupes de travail.

Elle désire porter la voix des étudiants sur les points d'actualité, et être attentive à leurs difficultés.

Elle précise qu'elle souhaite travailler avec l'ensemble des associations étudiantes. Son mandat sera axé sur l'ensemble des points qui touchent les étudiants :

- le développement des initiatives étudiantes permettant de faire rayonner l'université.
- un accès optimal à la santé,
- le renforcement du rôle des élus étudiants au sein des conseils des composantes.

Le sentiment d'appartenance à AMU est quelque chose qui lui tient à cœur, et elle pense pouvoir apporter sa pierre à l'édifice pour œuvrer dans cette direction.

Elle conclut en citant Robert Stephenson Smyth Baden-Powell, fondateur du scoutisme, qui en 1941 a proclamé dans son message d'adieu à tous les éclaireurs « Faites de votre mieux ». Elle voudrait faire plus que de son mieux.

Monsieur Le Mouel au nom de tous les élus de l'UNI souhaite remercier Madame Molho de sa candidature et la féliciter pour les engagements développés dans son discours qu'il partage pour la plupart.

Néanmoins les élus de l'UNI déplorent que les statuts de l'université ne permettent pas une « totale démocratie ». Son organisation aurait souhaité que chaque liste puisse présenter ses idées et son programme à travers un candidat.

C'est pourquoi il ne soutiendra pas cette proposition.

Le Président rappelle que de l'expression démocratique résulte un vote étudiant qui donne 18 représentants étudiants pour une liste, contre 4 pour les deux autres listes.

Il lui a semblé, en conformité avec les statuts de l'université, légitime et démocratique, de proposer la vice-présidence étudiante à la liste étudiante ayant obtenu le plus de suffrages.

Le conseil académique approuve par 59 voix pour et 5 voix contre la désignation du Vice-Président Etudiant.

III / Désignation des membres usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le point relatif à la désignation des membres usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est exposé par **le Président** avec le powerpoint annexé au présent procès-verbal.

Le Président fait la proposition de composition des usagers suivante :

6 usagers titulaires :

- Nicolas GRANGIER (Bouge ton Campus)
- Clara MOLHO (Bouge ton Campus)
- Mehdi ELAMINE (Bouge ton Campus)
- Sophie TESSIER (Bouge ton Campus)
- Nadjma ATTOUMANI (UNEF)
- Loïc LE MOUEL (UNI)

6 usagers suppléants :

- Baptiste DAVID (Bouge ton Campus)
- Eloise PAYAN (Bouge ton Campus)
- Kane MARLIN (Bouge ton Campus)
- Ellée CIVADE (Bouge ton Campus)
- Camilla ABDELHADI (UNEF)
- Rémi MASRI (UNI)

Le conseil académique approuve à l'unanimité la désignation des membres usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Monsieur Egéa, Président de la section disciplinaire, indique qu'il est intéressant de siéger dans cette commission d'un point de vue juridique d'une part mais aussi d'un point de vue institutionnel et humain.

Il rappelle les deux phases de la section disciplinaire :

- la formation d'instruction qui prépare le dossier qui sera en état d'être jugé suite à une saisine de la section par le Président de l'université;
- la formation de jugement lorsque la formation d'instruction a estimé utile de renvoyer le dossier devant cette dernière.

IV / Modification de la campagne d'emplois Enseignants Chercheurs 2018

Monsieur Afonso présente le tableau annexé au procès-verbal.

Monsieur Koubiti s'interroge sur la modification de l'article de publication pour le poste indiqué en ligne 357 sur le tableau annexé.

Monsieur Afonso répond que la composante a souhaité ouvrir ce poste au titre de l'article 46-4, qui est réservé notamment aux maîtres de conférences membres de l'Institut Universitaire de France (IUF). L'article 46-1 a été saisi par erreur.

Monsieur Koubiti demande les raisons du changement de section du poste de Polytech Marseille noté en ligne 340.

Monsieur Afonso répond qu'il ne s'agit pas d'un changement de section, mais que ce poste appartient à deux sections. Il fallait donc compléter en indiquant la seconde section.

Monsieur Chiappetta précise qu'il faudra vérifier l'intitulé de certaines UMR qui a pu être modifié.

Le conseil académique approuve à l'unanimité la modification de la campagne d'emplois Enseignants Chercheurs 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 16h35.

Fait à Marseille, le 14 février 2018

Le Président d'Aix-Marseille Université



Yvon BERLAND

